

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Interprofessionalité 1

Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1006.F.22

Degré d'études : Bachelor

Année académique : 2025-2026

Année d'études : 1^{ère}

Crédits ECTS : 2

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres

☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☒ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e
☒ Rôle de communicateur-riche
☒ Rôle de collaborateur-riche

☒ Rôle de leader
☐ Rôle de promoteur-riche de la santé

☒ Rôle d'apprenant et de formateur-riche
☒ Rôle de professionnel-le

Compétences principales (Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »)

Rôle de communicateur-riche

- B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutique conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutique et les résultats de l'intervention.
- B4** Elles gèrent les conflits de manière à trouver des solutions et organisent le soutien approprié. Elles maîtrisent les technologies de l'information et de la communication et les utilisent efficacement.

Rôle de collaborateur-riche

- C1** Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.
- C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

- D1** Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'interventions physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.

Rôle d'apprenant-formateur-riche

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques et scientifiques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité

Rôle professionnel-le

- G3** Elles défendent la profession et soutiennent activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle
- Facteurs humains, incidents et erreurs dans les soins de santé
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®)
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Evolution des contextes et modèles de soins
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques
- E-health et outils informatiques au service de la santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Activité immersive et multimédia
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat
- Lectures préparatoires
- E-learning

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100% :

- Aux activités proposées pendant la semaine interprofessionnelle qui se déroule la 2^{ème} semaine de l'année civile (ateliers, plénières, journée immersive, groupes de travail)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs-trices (rendez-vous fixé par la/le tuteur-trice avec chaque groupe)

Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning
- B. Un travail en groupe interprofessionnel faisant l'objet d'un compte rendu oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (B) et (C)) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. La modalité (A) doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation dans le travail en équipe interprofessionnelle, ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- si le compte rendu oral (B) est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA).

9. Responsable de module

Responsable : Virginie Cuvelier

Enseignants :

Se référer au syllabus et au planning du cours

Descriptif validé le 1er septembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière